

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 144-25 C

Objet : RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 3)

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévisse - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffent à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmis - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 144-25 C

objet **RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 3)**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, rappelle que par délibérations n° 169-24 C et n° 170-24 C du 19 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé le Schéma de développement touristique 2024-2030 et l'instauration du fonds de concours correspondant dénommé « Tourisme du bien vivre ».

Ce fonds de concours a pour objectif de soutenir financièrement les communes dans la réalisation d'aménagements conformément au Schéma de développement touristique. Il permet aux communes portant un projet à vocation touristique d'émarger à trois thématiques différentes :

- petites boucles,
- développement d'infrastructures cyclo-touristiques,
- mieux accueillir.

Il contribue à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma de développement touristique 2024-2030, en cofinçant les aménagements liés aux différents volets thématiques afin de proposer des infrastructures qualitatives au sein du territoire.

La participation de Grand Chambéry est plafonnée à 50 % des dépenses éligibles HT, autres cofinancements déduits, pour un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 k€ HT.

Une enveloppe de 300 k€ est prévue pour ce fonds de concours jusqu'en 2026, permettant un effet levier possible de plus de 600 k€.

Après deux appels à manifestation d'intérêt (phases 1 et 2), onze projets ont bénéficié de la participation de Grand Chambéry pour un montant total de 158 878,79 €.

Pour ce troisième appel à manifestation d'intérêt, un projet a été retenu et un projet déjà approuvé en phase 1 doit être ajusté (aménagements complémentaires), ce qui représente une participation de Grand Chambéry de 26 014,03 €.

Commune	Thématique	Projet	Cout du projet (€ HT)	Montant du fonds de concours
Cognin	Petites boucles	Création d'une petite boucle pédagogique avec un bassin à salamandres	79 200 €	25 000 €
Vimines	Petites boucles	Création d'une petite boucle thématisée (ajout de tables de lecture) Montant déjà attribué en phase 1 : 4 785,97€	36 166,13 €	complété à hauteur de 1 014,03 €
Total			115 366,13 €	26 014,03 €

NB : Le montant attribué à la commune de Vimines est de 5 800 €. La somme de 4 785,97 € avait été attribuée lors de la phase 1. Le montant de 1 014,03 € correspond à l'écart entre les deux montants. La commune bénéficie par ailleurs d'un cofinancement LEADER sur ce projet.

Pour rappel, 50 % du montant seront versés immédiatement, les 50 % restants seront versés à réception des travaux et sur justificatifs des dépenses réelles effectuées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024-2030,

Vu la délibération n° 170-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant création du fonds de concours « Tourisme du bien vivre »,

Vu les demandes des communes,

Vu l'avis de la commission tourisme du 24 juin 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : **d'attribuer** des fonds de concours au titre de la phase du « Tourisme du bien vivre » pour un montant global de 26 014,03 €,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer les documents à intervenir,

Article 3 : **de dire** qu'une avance de 50 % sera allouée aux communes pour les projets retenus, et que les 50 % restants seront alloués à la réception des travaux (sous condition que la livraison des travaux ait lieu au maximum un an après l'attribution de la présente subvention et sur justificatifs des dépenses réelles).

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

144-25 C

Objet de l'acte : RS - Attribution du fonds de concours « Tourisme du bien vivre » (phase 3)

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250710-lmc1H33937H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33937H1

Date de transmission en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture : 15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet: mardi 15 juillet 2025